

Les représentants canadiens ont récemment assisté à une séance d'information exhaustive sur l'état de la planification de ce projet de démonstration. Ils ont alors réitéré l'opposition de longue date du Canada à toute augmentation unilatérale du volume d'eau dérivé du lac Michigan et ont cité la note du 8 octobre 1976 rédigée par le Canada à ce sujet. Ils ont également fait état du préjudice qui pourrait être causé à la navigation. Enfin, ils ont réaffirmé que si les Etats-Unis optaient pour la mise en oeuvre du projet malgré l'opposition du Canada, celui-ci s'attendrait à être entièrement dédommagé des pertes subies par les organismes de production énergétique de l'Ontario et du Québec en raison d'une diminution des débits des chutes Niagara et du fleuve Saint-Laurent.

Les Gouvernements ont aussi adressé à la Commission un Renvoi la priant de porter à leur attention les inefficacités qu'elle pourrait découvrir dans le fonctionnement du réseau de relevé de données techniques sur les Grands lacs, particulièrement en ce qui a trait à la méthodologie des données comparables ainsi qu'au rassemblement et à l'échange de renseignements météorologiques, hydrologiques et hydrauliques.

La Commission a conclu dans son rapport qu'une planification suivie de l'utilisation des terres s'impose si l'on veut protéger les activités présentes et futures le long des rives du bassin contre les effets des niveaux extrêmes des eaux. Le rapport préconise des règlements compatibles en matière d'utilisation des rives et la coordination des études sur l'érosion. Les deux Gouvernements s'accordent à voir dans la planification appropriée de l'utilisation des terres le long des rives la clé d'une réduction des dommages à long terme et formuleront à une date ultérieure leur réponse à la Commission en ce